

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 2 août 2021, le règlement suivant :

Règlement 1172-21 abrogeant le Règlement 1038-17 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 156 700 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 23 134 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1^{er} octobre 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour d'octobre 2021

Céline LeBlanc
Greffière